

**Présentation de l'opération de dragage**

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Haute-Seine	Evry, aval écluses	Rivière	Ablon	138,940	139,280	Évry

Date et durée des travaux :

Les travaux se dérouleront le 21 novembre.

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m<sup>3</sup>) et qualité des sédiments (m<sup>3</sup>) :

Volume (m <sup>3</sup> )	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
154	2023-RHS-PK 139.000	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 29/03/2023.



Localisation exacte des travaux – cartographie



### Enjeux de qualité d'eau

**Type de voie(s) d'eau :**

- Rivière :	o Grand gabarit	X
	o Petit gabarit	
- Canal :	o Grand gabarit	
	o Petit gabarit	
	o Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	o Urbain : habitat	X
	o Rural	X
	o Industriel	
	o Portuaire	

**Risques identifiés :**

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation :  X  
91DDT19960002 - PPRi Seine - approuvé en 2003
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

**Qualité d'eau d'après la DCE :**

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR73B	la Seine du confluent de l'Essonne (exclu) au confluent de la Marne (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

**Périmètres de protection des captages :**

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Prise d'eau de Viry-Châtillon Captages de Viry-Châtillon	souterrain et superficiel	Arrêté DUP 2011-PREF-DRCL/BEPA/SPILL/272 du 15 juin 2011 Arrêté DUP 2011-PREF-DRCL/BEPA/SPILL/337 du 8 juillet 2011
Périmètre de protection éloignée	non			

## Enjeux écologiques 1/2

### Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03048000 - La Seine à Saint-Fargeau-Ponthierry 1), environ 20 km en amont ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2016. Les espèces principales sont la vandoise, le goujon et l'anguille. Les espèces secondaires sont la perche soleil, la perche commune, le barbeau et l'ablette.

### Type de berges :

Les pieds de berges sont de 3 types : artificialisés lisses (type palplanche, dalle béton), artificialisé jointif (type enrochement lié, perré maçonné) ou artificialisé non jointif (enrochement, gabion) ; les hauts de berges sont naturels (atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

### Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de l'Essonne (signé le 28/12/2012) indique la présence potentielle de frayères sur la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet, grande alose) de la commune du Coudray – Monceaux à Ris-Orangis.

La présence de zones potentiellement propices à la reproduction du chabot et de la vandoise est possible.

Des frayères potentielles à brochet ont été recensées environ 5 km en amont du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

### Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom	
Evry, aval écluses	Écologie	ZPS ( <i>Zone de protection spéciale</i> )	Non		
		ZNIEFF 2 ( <i>Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II</i> )	Oui	110001605 - VALLEE DE SEINE DE SAINT-FARGEAU A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	
		ZNIEFF 1 ( <i>Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I</i> )	Non		
		ZICO ( <i>Zone importante pour la conservation des oiseaux</i> )	Non		
		SIC ( <i>Site d'intérêt communautaire</i> )	Non		
		APB ( <i>Arrêtés de protection de biotope</i> )	Non		
		Ramsar ( <i>zone humide d'importance internationale</i> )	Non		
		RNCFS ( <i>Réserve nationale de chasse et de faune sauvage</i> )	Non		
		CEN ( <i>conservatoire d'espaces naturels</i> )	Non		
		CDL ( <i>Conservatoire du Littoral</i> )	Non		
		PN ( <i>Parc national</i> )	Non		
		PNR ( <i>Parc naturel régional</i> )	Non		
		RNN ( <i>réserve naturelle nationale</i> )	Non		
		RNR ( <i>réserve naturelle régionale</i> )	Non		
		RB ( <i>réserve de biosphère</i> )	Non		
		Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	
		Site classé	Non		

## Enjeux écologiques 2/2

### Espèces protégées :

La vandoise et l'anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensées à la station de Saint-Fargeau-Ponthierry.

### Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Evry, aval écluses	oui	oui	oui	oui

### Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est inclus dans 1 zone d'intérêt écologique (ZNIEFF) et 1 site d'intérêt patrimonial (site inscrit). Il est également inclus dans le périmètre de protection d'un captage souterrain et d'un captage superficiel.

L'intérêt de la ZNIEFF de la vallée de la Seine est floristique (nombreuses plantes déterminantes dont certaines protégées) et faunistique (nombreuses espèces déterminantes dont certaines protégées - chiroptère, oiseaux, insectes).

Les travaux envisagés concernent l'aval de l'écluse. Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

La zone de travaux se situe dans le périmètre de protection rapprochée de captages AEP souterrain et superficiel. Des mesures de précaution devront être apportées pour limiter la dispersion des sédiments susceptibles de polluer les eaux captées superficiellement ; les travaux ne devraient pas avoir d'impact sur le captage souterrain.

Concernant la proximité du site inscrit (Îles de la Seine), celui-ci ne sera pas impacté par l'opération car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront dragués depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

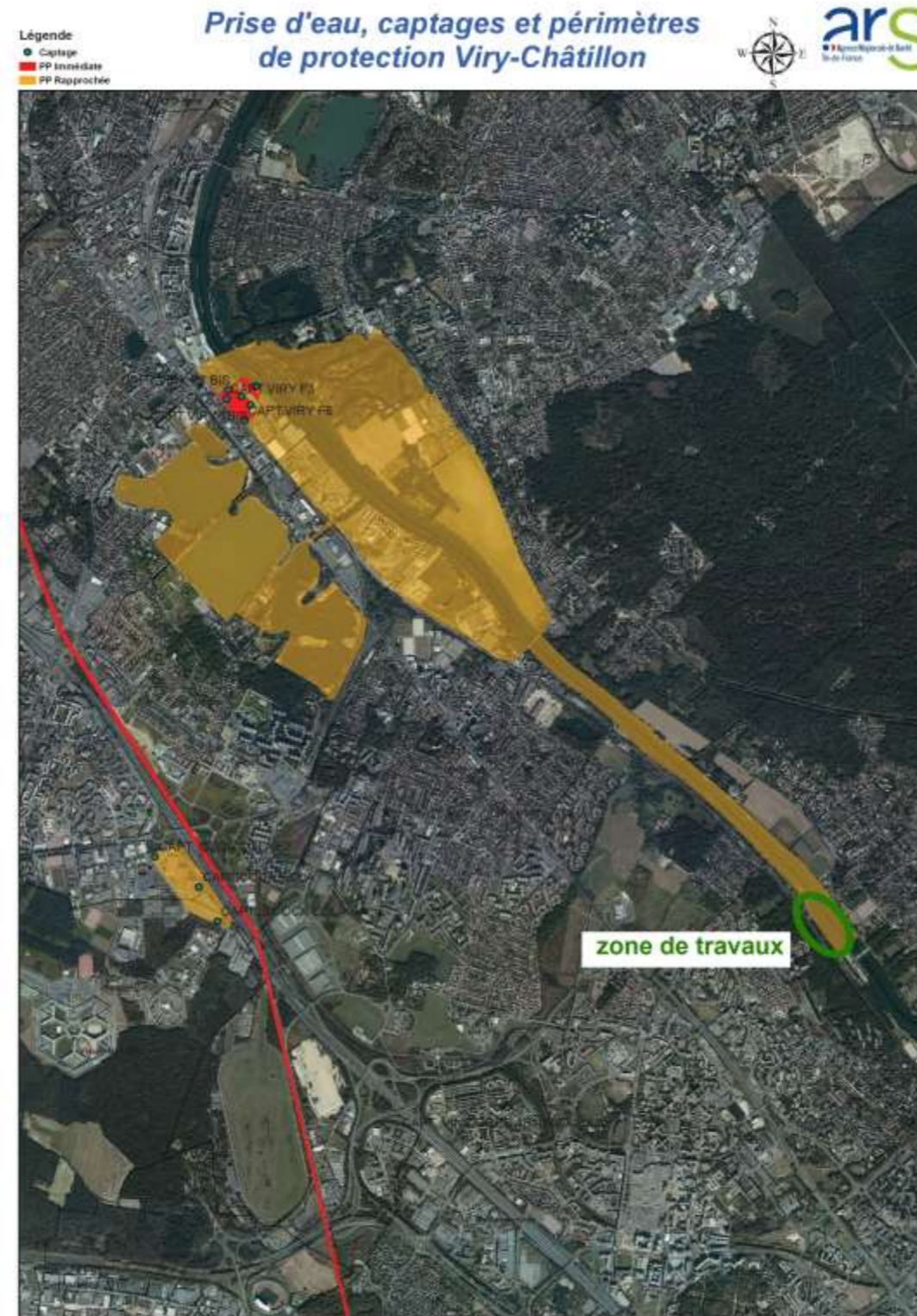
**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau**

**Risques identifiés**



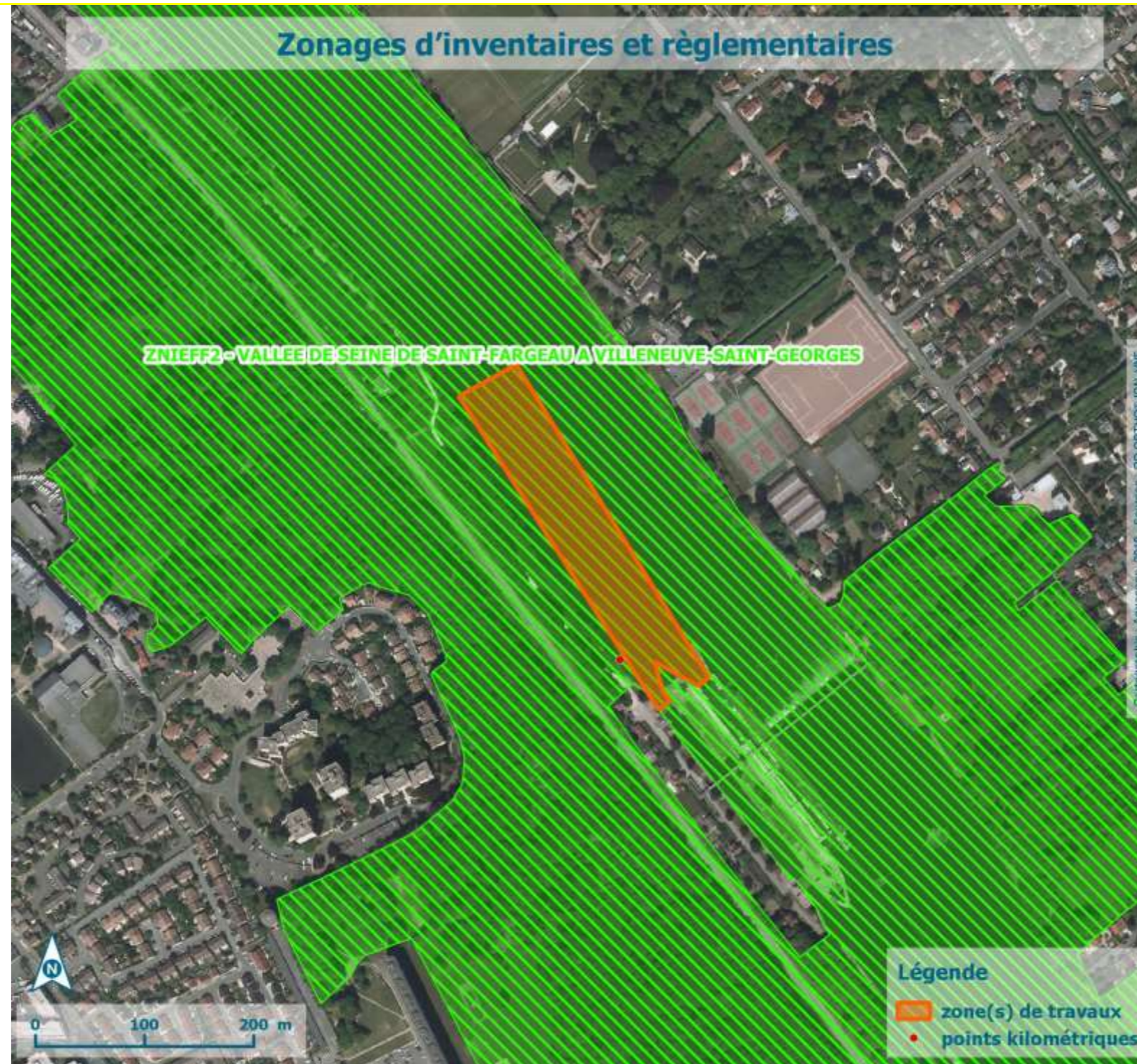
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques**

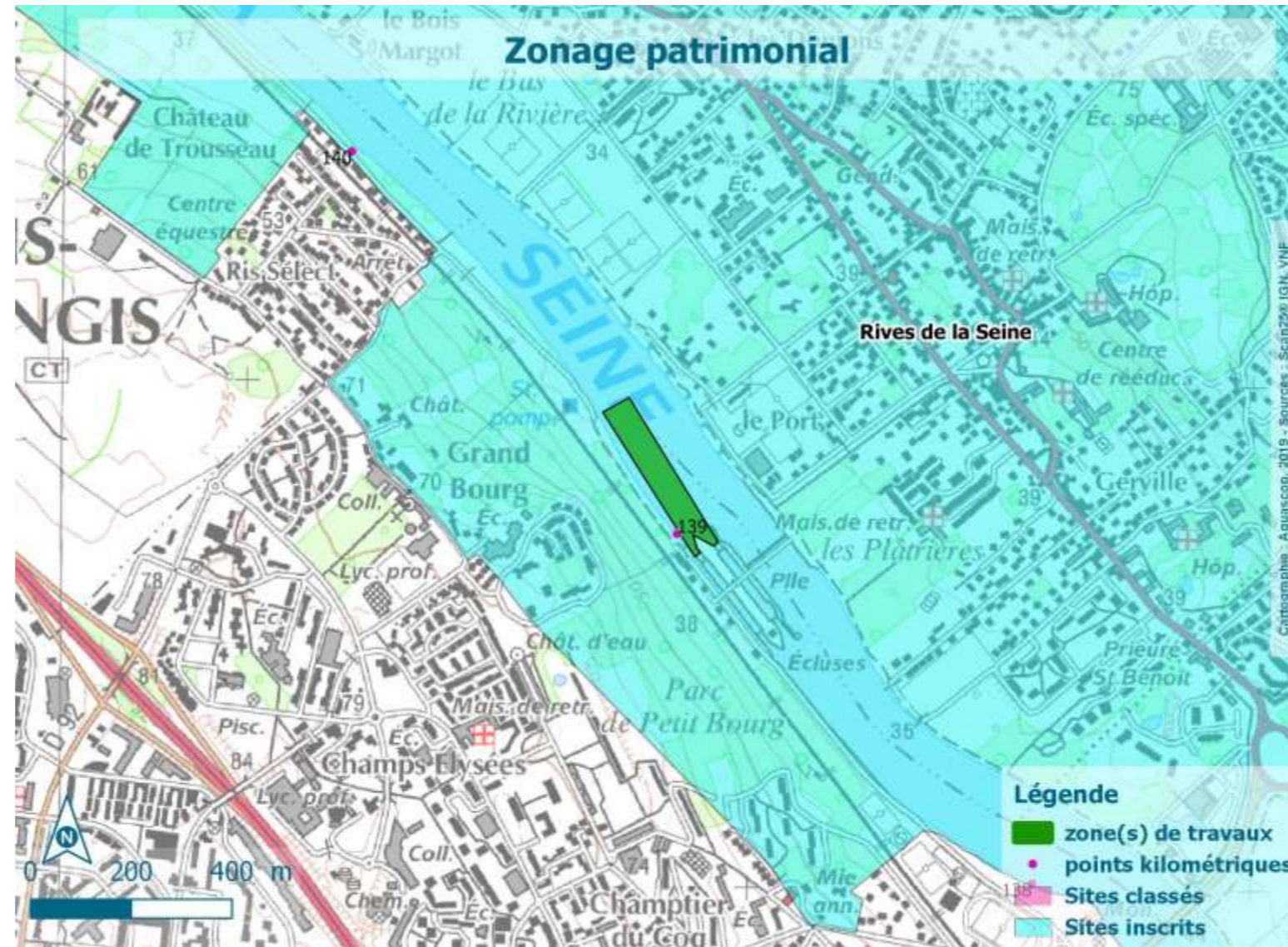
Zonages d'inventaires et réglementaires





**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques**

**Patrimoine culturel**



## Mesures environnementales

### Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

<u>MES</u>	<u>Oxygène dissous</u>
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

### Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

## Filières de gestion

### Filière de gestion

#### Valorisation

- Aménagements paysagers
- Renforcements de berges
- Comblement de carrières
- Comblement de ballastière
- Compostage
- Épandage agricole
- Régalage

#### Remobilisation dans le milieu

- Remise en suspension
- Nivellement

#### Stockage

- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)

#### Traitement préalable à la valorisation ou au stockage

- Installation de tri de déchets

Volumes : (en m <sup>3</sup> )
154

### Localisation du site :

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.